

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024\_04\_65-DE



Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-65**  
**Séance du 02 avril 2024**

**Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux Associations  
d'anciens combattants pour l'année 2024**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	3	4

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0
	Ne prend pas part au vote : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents :** Philippe **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Mourad **ABADLI**, Ali **OUATIZERGA**

**Secrétaire de séance :** Raymond **MASSE**

## Objet : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux Associations d'anciens combattants pour l'année 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les associations patriotiques ont chacune et en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- de transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat,
- de soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils,
- de participer aux cérémonies de commémoration et faire vivre le souvenir.

Considérant que les associations ont rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement, justifiant leur mission d'intérêt général,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité (C.BAUME ne participe pas au vote) :**

- d'attribuer les subventions annuelles de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour l'année 2024 selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	2024
Société Nationale d'Entraide des Médaillés Militaires (SNEMM)	200 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	200 €
Comité du Souvenir Français	200 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (F.N.A.C.A.)	200 €
Amicale des Anciens Combattants	200 €
Association des Combattants Prisonniers de Guerre / Combattants Algérie Tunisie Maroc TOE et Veuves du Gard - (ACPG / C.A.T.M. T.O.E)	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 €</b>

- de prélever ces sommes sur le compte « service 0404 - nature 65748 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024



Le Maire

Jean-Yves CHAPELET